

ATELIER D'ÉCHANGES PARLEMENTAIRES

**Plaidoyer pour l'opérationnalisation du Fonds Bleu
pour la résilience socio-écologique des
communautés côtières au Sénégal**



Avec l'appui de la fondation Heinrich Böll Dakar et en partenariat avec l'Assemblée nationale



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. DÉROULEMENT DE L'ATELIER	4
1. Cérémonie d'ouverture	5
1.1. Intervention de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa	5
1.2. Intervention de M. Fabian HEPPE, Directeur de la Fondation Heinrich Böll Sénégal.....	6
1.3. Discours d'ouverture de l'Honorable Député Babacar NDIAYE, Président de la Commission Énergie et Ressources Minérales	7
2. COMMUNICATIONS DES EXPERTS	7
2.1. Présentation de M. Adama FALL sur les enjeux des impacts socio-économiques et environnementaux des activités pétro-gazières	8
2.2. Présentation du Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique des communautés côtières par M. Sidy Bouya SY	9
3. DISCUSSIONS & ECHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES	10
3.1. Interventions des parlementaires	11
3.2. Quelques clarifications apportées par les experts :	13
4. CLÔTURE DE L'ATELIER	14
5. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	15
5.1. Recommandations à l'endroit de l'État et du Gouvernement	15
5.2. Recommandations à l'Assemblée nationale	15
5.3. Recommandations à LEGS-Africa	16
5.4. Recommandations relatives au Fonds Bleu	16
CONCLUSION GÉNÉRALE	18

INTRODUCTION

L'exploitation des ressources pétrolières et gazières au Sénégal ouvre des perspectives importantes en matière de croissance économique et de mobilisation de ressources publiques. Toutefois, elle soulève également des défis majeurs liés à la préservation des écosystèmes marins et côtiers, à la protection des moyens de subsistance des communautés riveraines et au renforcement de la résilience des territoires particulièrement exposés aux pressions environnementales et aux effets du changement climatique. Dans ce contexte, la mise en place de mécanismes durables de prévention, de compensation et de financement de la résilience apparaît comme un enjeu stratégique pour assurer une gouvernance équitable et responsable des ressources naturelles.

Depuis plusieurs années, LEGS-Africa, avec l'appui de la Fondation Heinrich Böll Sénégal (HBS), conduit un travail de recherche, de dialogue et de plaidoyer sur les impacts environnementaux et socio-économiques des activités extractives, notamment dans les zones côtières. Cette dynamique a conduit à la réalisation d'une étude de faisabilité proposant la création d'un Fonds Bleu comme mécanisme innovant destiné à financer la prévention, l'atténuation et la compensation des impacts des activités extractives, tout en soutenant la résilience des communautés côtières et le développement d'une économie bleue durable.

Les travaux réalisés jusqu'à présent ont permis de démontrer la pertinence technique, juridique et financière de ce mécanisme. Le défi réside désormais dans son opérationnalisation, qui suppose une forte adhésion des décideurs publics, des institutions nationales, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des représentants des communautés concernées. Dans cette perspective, LEGS-Africa a engagé un processus de plaidoyer structuré visant à créer les conditions politiques, institutionnelles et sociales nécessaires à la mise en œuvre effective du Fonds Bleu.

C'est dans cette dynamique qu'a été organisé le mercredi 01 juillet 2026, de 09 heures à 14 heures, un atelier d'échanges avec les parlementaires, réunissant des membres de l'Assemblée nationale, des représentants d'institutions publiques, des experts, des organisations de la société civile et des partenaires techniques. Cette rencontre avait pour ambition de sensibiliser les députés aux enjeux de la résilience côtière et de l'économie bleue, de partager les principaux résultats de l'étude de faisabilité du Fonds Bleu, mais également de favoriser une réflexion collective sur les leviers législatifs, institutionnels et politiques susceptibles d'accompagner son opérationnalisation.

Au-delà du partage d'informations, l'atelier visait à renforcer l'appropriation du Fonds Bleu par les parlementaires en les amenant à identifier le rôle qu'ils peuvent jouer dans ce processus, notamment à travers leurs missions de législation, de contrôle de l'action gouvernementale, de mobilisation politique et de représentation des citoyens. Les échanges ont également permis d'identifier les principales attentes, les opportunités, les contraintes et les recommandations des différents participants en vue de consolider la stratégie nationale de plaidoyer.

Le présent rapport retrace le déroulement des travaux, restitue les principales communications, synthétise les échanges entre les participants et met en lumière les recommandations formulées ainsi que les engagements pris en faveur de l'opérationnalisation du Fonds Bleu. Il constitue un document de capitalisation destiné à alimenter les prochaines étapes du processus de plaidoyer et à renforcer la mobilisation des acteurs institutionnels autour de ce mécanisme innovant au service de la résilience des communautés côtières sénégalaises.

1. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier s'est articulé autour de trois principales séquences : une cérémonie d'ouverture, des présentations techniques animées par les experts de LEGS-Africa, puis une session de discussions et d'échanges entre les parlementaires, les experts et les autres participants. Ces différentes étapes ont permis de présenter les fondements du Fonds Bleu, d'en débattre avec les parlementaires et d'identifier les principales pistes d'action en vue de son opérationnalisation.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa, de M. Fabian HEPPE, Directeur de la Fondation Heinrich Böll Sénégal (HBS), et de l'Honorable Député Babacar NDIAYE, Président de la Commission Énergie et Ressources Minérales de l'Assemblée nationale.

1.1. Intervention de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa

Prenant la parole en premier, M. Elimane Haby KANE a souhaité la bienvenue aux parlementaires et à l'ensemble des participants. Il a adressé ses sincères remerciements à l'Honorable Député Babacar NDIAYE pour son ouverture, sa disponibilité et son engagement à faciliter l'organisation de cette rencontre, qu'il a qualifiée d'illustration concrète de la mission de représentation des citoyens dévolue aux parlementaires.

Il a expliqué que la tenue de cet atelier à l'Assemblée nationale s'inscrivait dans la volonté de LEGS-Africa de partager les résultats de ses travaux de recherche avec les décideurs publics afin qu'ils puissent nourrir les politiques publiques relatives à la gouvernance des ressources naturelles.

Présentant brièvement LEGS-Africa, il a rappelé que l'organisation développe, depuis plusieurs années, une approche fondée sur la recherche-action, consistant à produire des connaissances scientifiques tout en les mettant au service du dialogue politique et de la prise de décision. Dans cette perspective, les différentes études réalisées par l'organisation sont systématiquement partagées avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, les communautés locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées.

Revenant sur les travaux menés dans le secteur pétrolier et gazier, il a indiqué que LEGS-Africa s'est particulièrement intéressée aux enjeux de transparence, mais également aux impacts environnementaux et



socio-économiques liés au développement des activités extractives. Les missions de terrain réalisées dans les communautés côtières, notamment auprès des pêcheurs artisanaux et des femmes transformatrices de produits halieutiques, ont permis de documenter les risques auxquels ces populations sont confrontées et de recueillir leurs préoccupations concernant la cohabitation entre les activités pétrogazières et la pêche artisanale.

À cet égard, il est revenu sur le voyage d'étude organisé au Nigéria avec plusieurs acteurs locaux afin de tirer des enseignements des expériences étrangères. Il a notamment évoqué le cas de la région du Delta du Niger, où l'installation de plateformes offshore dans des zones de forte productivité halieutique, conjuguée à l'effet d'attraction lumineuse de ces infrastructures, a profondément modifié les pratiques de pêche et les équilibres écologiques. Il a également cité les initiatives de restauration des écosystèmes marins, telles que l'installation de récifs artificiels, comme exemples de mesures susceptibles de renforcer la résilience des communautés.

M. KANE a toutefois souligné qu'au Sénégal, il n'existe encore aucun mécanisme structuré permettant de prévenir, d'atténuer ou de compenser durablement les pertes subies par les acteurs de la pêche artisanale. C'est dans cette perspective que LEGS-Africa, avec l'appui de la Fondation Heinrich Böll Sénégal, a conduit une étude de faisabilité proposant la création d'un Fonds Bleu destiné à financer la prévention, la compensation et l'adaptation des communautés côtières face aux impacts des activités extractives, mais également aux effets du changement climatique et aux autres sources de dégradation du milieu marin, notamment le transport maritime.

Il a précisé que ce mécanisme s'inscrit dans une logique d'application du principe du pollueur-payeur et vise à mobiliser différentes sources de financement afin de soutenir des actions de restauration des écosystèmes, de protection des moyens d'existence et de développement de l'économie bleue.

Pour clore son propos, il a insisté sur le rôle déterminant que peuvent jouer les parlementaires dans le portage institutionnel du Fonds Bleu. À travers leurs fonctions législatives, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation des citoyens, ils constituent des acteurs clés pour faire évoluer ce projet vers une mise en œuvre effective. Il les a ainsi invités à s'approprier les résultats de l'étude, à accompagner le processus de plaidoyer et à contribuer à faire du Fonds Bleu un instrument au service des communautés côtières sénégalaises.

1.2. Intervention de M. Fabian HEPPE, Directeur de la Fondation Heinrich Böll Sénégal

Prenant la parole à son tour, M. Fabian HEPPE a salué la présence des parlementaires ainsi que l'engagement de LEGS-Africa et de son équipe d'experts dans la conduite de cette réflexion stratégique.

Il a rappelé que la Fondation Heinrich Böll suit avec intérêt les évolutions institutionnelles et parlementaires au Sénégal, tout en soulignant le rôle fondamental des députés dans l'élaboration des politiques publiques relatives à la protection de l'environnement, à la lutte contre le changement climatique et à la gestion durable des ressources naturelles.

Revenant sur le partenariat entre la Fondation Heinrich Böll Sénégal et LEGS-Africa, il a souligné que les nombreuses consultations menées auprès des communautés côtières ont permis de mettre en évidence les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les acteurs de la pêche artisanale dans un contexte marqué par le développement des activités pétrolières et gazières. Selon lui, une question essentielle guide aujourd'hui cette réflexion : comment faire en sorte que l'exploitation des ressources pétrolières et gazières contribue effectivement au bien-être des communautés locales, tout en permettant de prévenir, d'atténuer et de réparer les impacts qu'elle peut générer ?

Dans cette perspective, il a présenté le Fonds Bleu comme un mécanisme innovant susceptible de renforcer la justice environnementale, tout en favorisant une meilleure redistribution des bénéfices issus de l'exploitation des ressources naturelles au profit des populations les plus exposées.

Il a enfin rappelé que la Fondation Heinrich Böll, fondation politique allemande engagée sur les questions écologiques, œuvre principalement aux côtés des organisations de la société civile pour promouvoir le dialogue, la participation citoyenne et la gouvernance démocratique. À ce titre, l'accompagnement de LEGS-Africa dans le développement du Fonds Bleu s'inscrit pleinement dans sa mission de facilitation des espaces de dialogue et de promotion de solutions innovantes en faveur d'une transition écologique juste.

1.3. Discours d'ouverture de l'Honorable Député Babacar NDIAYE, Président de la Commission Énergie et Ressources Minérales

Prononçant le discours officiel d'ouverture, l'Honorable Député Babacar NDIAYE a remercié LEGS-Africa et la Fondation Heinrich Böll Sénégal pour cette initiative, qu'il a qualifiée de particulièrement pertinente au regard des défis auxquels sont confrontées les communautés côtières.

Il a souligné que le développement des ressources pétrolières et gazières représente une opportunité importante de création de richesses pour le Sénégal, mais qu'il doit impérativement s'accompagner d'un devoir de responsabilité, de transparence et de justice envers les populations affectées. La préservation des écosystèmes marins et la protection des moyens d'existence des communautés de pêche doivent ainsi demeurer au cœur des politiques publiques.

Insistant sur le rôle du Parlement, il a rappelé que les députés ont la responsabilité de veiller à ce que les ressources naturelles soient gérées dans le respect des principes de bonne gouvernance, de transparence et de protection des droits des communautés. Il a salué la réflexion engagée autour du Fonds Bleu, qu'il considère comme une initiative susceptible de renforcer durablement la résilience des communautés côtières.

À l'issue de son intervention, il a déclaré officiellement ouverts les travaux de l'atelier.

2. COMMUNICATIONS DES EXPERTS

À la suite de la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis avec une session de communications techniques animée par les experts mobilisés par LEGS-Africa. Cette séquence avait pour objectif de fournir aux parlementaires les éléments d'analyse, les données factuelles et les propositions techniques nécessaires à une meilleure compréhension des enjeux liés à la résilience des communautés côtières et à l'opérationnalisation du Fonds Bleu.

Introduisant cette session, Dr Mbaye DIENG, expert-consultant de LEGS-Africa, a rappelé que les communications avaient été conçues selon une démarche progressive. Il a expliqué que la première présentation porterait sur les principaux impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation pétrolière et gazière sur les territoires côtiers, en particulier dans la région de Saint-Louis, afin de mettre en évidence les défis auxquels sont confrontées les communautés locales. La seconde communication serait ensuite consacrée à la présentation du Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique des communautés côtières, en mettant l'accent sur ses fondements, son architecture institutionnelle, ses mécanismes de financement ainsi que les conditions de son opérationnalisation.

Il a enfin invité les participants à considérer ces communications comme une base de réflexion destinée à nourrir les échanges avec les parlementaires et à favoriser l'émergence de propositions concrètes en faveur de la mise en place d'un mécanisme durable de financement de la résilience des communautés

côtières au Sénégal.

2.1. Présentation de M. Adama FALL sur les enjeux des impacts socio-économiques et environnementaux des activités pétro-gazières

La première communication technique a été présentée par M. Adama FALL, membre de l'équipe Géo-morphologie-Environnement-Développement (GED) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, qui a consacré son intervention à l'analyse des principaux impacts socio-économiques et environnementaux liés au développement des activités pétrolières et gazières offshore dans la région de Saint-Louis.

En introduction, il a rappelé que la découverte et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières constituent une opportunité majeure pour le développement économique du Sénégal. Toutefois, il a souligné que ces projets extractifs doivent être appréhendés dans une perspective de développement durable, tenant compte des risques qu'ils peuvent engendrer pour les écosystèmes marins, les activités économiques traditionnelles et les communautés côtières qui dépendent directement des ressources halieutiques.

S'appuyant sur les travaux de recherche et les enquêtes de terrain réalisés pour LEGS-Africa, dans le cadre de la production de son rapport d'évaluation de la situation de références sur les impacts du projet GTA, M. FALL a mis en évidence les différentes formes d'impacts observées ou redoutées dans les zones concernées par le projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA). Il a notamment insisté sur la réduction progressive des espaces de pêche, les perturbations des zones de reproduction des espèces halieutiques, les difficultés d'accès à certaines zones traditionnellement exploitées par les pêcheurs artisanaux, ainsi que les conséquences socio-économiques qui en découlent pour les ménages vivant de la pêche et de la transformation des produits halieutiques.

M. FALL a également souligné que ces pressions s'ajoutent à d'autres facteurs de vulnérabilité déjà présents sur le littoral sénégalais, notamment les effets du changement climatique, l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes marins, la pollution et la surexploitation des ressources halieutiques. Selon lui, ces défis se renforcent mutuellement et accentuent la fragilité des communautés côtières, rendant indispensable la mise en place de mécanismes de prévention, d'adaptation et de compensation capables de répondre à ces enjeux de manière durable.



Par ailleurs, M. FALL est revenu sur les préoccupations exprimées par les communautés lors des différentes missions de terrain conduites par LEGS-Africa, notamment à Saint-Louis et à Ndiago, en Mauritanie. Il a indiqué que les pêcheurs artisanaux, les femmes transformatrices et les autres acteurs de la filière halieutique attendent des réponses concrètes face aux pertes économiques, à la diminution des captures, à la baisse des revenus et aux incertitudes liées à l'évolution de leurs activités.

En conclusion, il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche intégrée de la gouvernance des ressources naturelles, conciliant valorisation économique des hydrocarbures, protection de l'environnement, justice sociale et préservation des moyens de subsistance des populations côtières. À cet égard, il a présenté le Fonds Bleu comme une réponse innovante susceptible de contribuer à renforcer la résilience socio-économique des communautés, tout en favorisant une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans les politiques publiques.

Cette communication a permis de poser les bases de la réflexion en mettant en évidence le lien étroit entre l'exploitation des hydrocarbures, les vulnérabilités des territoires côtiers et la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement durable au service de la résilience des communautés.

2.2. Présentation du Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique des communautés côtières par M. Sidy Bouya SY

La seconde communication a été assurée par M. Sidy Bouya SY, qui a présenté les principaux résultats de l'étude de faisabilité consacrée au Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique des communautés côtières. Son intervention visait à exposer les fondements du mécanisme proposé, ses objectifs, son architecture institutionnelle, ses modalités de financement ainsi que les projets prioritaires susceptibles d'être soutenus dans le cadre de son opérationnalisation.

En introduction, M. SY a rappelé que le littoral sénégalais constitue un espace stratégique pour le développement économique et social du pays. Long d'environ 700 kilomètres, il concentre plus de la moitié de la population nationale et abrite des activités essentielles telles que la pêche artisanale, la transformation des produits halieutiques, le transport maritime et le tourisme côtier. Toutefois, il fait aujourd'hui face à de multiples pressions, parmi lesquelles les effets du changement climatique, l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes marins et les impacts liés au développement des activités extractives offshore.

M. SY a souligné que ces différentes pressions affectent directement les communautés côtières, dont les moyens de subsistance reposent principalement sur les ressources halieutiques. Les enquêtes réalisées par LEGS-Africa montrent notamment une réduction des zones de pêche, une baisse significative des captures et des revenus des pêcheurs, ainsi qu'une fragilisation des activités des femmes transformatrices. Au-delà de leurs conséquences économiques, ces évolutions alimentent également les phénomènes de précarité, de migration et d'insécurité alimentaire dans les territoires côtiers.

Face à cette situation, M. Sidy Bouya SY a présenté le Fonds Bleu comme un mécanisme fiduciaire innovant destiné à financer la prévention, la compensation et la résilience socio-écologique des communautés côtières. Il a précisé que ce dispositif repose sur une



approche intégrée de la justice environnementale, fondée notamment sur le principe du pollueur-payeur, et vise à combler les insuffisances des mécanismes actuels de compensation, jugés fragmentés et peu adaptés aux impacts cumulés subis par les populations riveraines.

Abordant les modalités de fonctionnement du Fonds, M. SY a expliqué que celui-ci serait organisé sous la forme d'un fonds fiduciaire composé de deux principaux compartiments : un fonds d'investissement destiné au financement d'infrastructures et d'équipements durables, et un fonds de compensation socio-écologique consacré à l'appui direct des communautés, à la formation, au renforcement des capacités ainsi qu'à la compensation des pertes de revenus liées aux activités extractives ou aux autres pressions exercées sur les écosystèmes côtiers.

M. SY a ensuite présenté les principales sources potentielles d'abondement du Fonds Bleu. Celles-ci reposeraient sur une combinaison de ressources publiques, privées et internationales, comprenant notamment une contribution écologique des entreprises exerçant des activités à fort impact environnemental, une taxe écologique spécifique, une dotation exceptionnelle de l'État ainsi que des financements issus de la coopération internationale et du secteur privé. Cette diversification des sources de financement vise à garantir la pérennité et l'autonomie du mécanisme.

La communication a également permis de présenter les projets prioritaires susceptibles d'être financés par le Fonds Bleu. Parmi ceux-ci figurent la mise en place d'un mécanisme de stabilisation des revenus des pêcheurs artisanaux et des femmes transformatrices, la modernisation durable de la pêche artisanale, le renforcement des capacités des acteurs, la construction d'infrastructures résilientes, la restauration des écosystèmes côtiers, le développement d'activités génératrices de revenus ainsi que des actions de lutte contre l'érosion côtière. Selon M. SY, ces investissements contribueraient non seulement à renforcer la résilience des communautés, mais également à soutenir le développement de l'économie bleue, la création d'emplois, la sécurité alimentaire et la protection des ressources marines.

Enfin, M. Sidy Bouya SY a insisté sur les conditions institutionnelles nécessaires à la réussite de ce mécanisme. Il a rappelé que le Fonds Bleu devrait être doté d'une gouvernance multipartite, associant les administrations publiques, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les communautés locales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il a également souligné le rôle déterminant que pourrait jouer l'Assemblée nationale dans la création d'un environnement juridique et politique favorable à son opérationnalisation, à travers ses missions de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et de suivi des politiques publiques. Afin d'illustrer la faisabilité de cette démarche, il a présenté l'exemple des Seychelles, où la mise en place d'un mécanisme de financement de l'économie bleue a été rendue possible grâce à une forte implication des pouvoirs publics et à un cadre législatif adapté.

Pour clore sa communication, M. Sidy Bouya SY a invité les parlementaires à s'approprier cette réflexion et à accompagner le processus de plaidoyer engagé par LEGS-Africa. Selon lui, le Fonds Bleu constitue une opportunité stratégique pour concilier le développement des ressources pétrolières et gazières avec la protection des écosystèmes marins, la justice environnementale et le renforcement durable de la résilience des communautés côtières sénégalaises.

3. DISCUSSIONS & ECHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES

À la suite des communications des experts, une session d'échanges a permis aux parlementaires de réagir aux différentes présentations, de partager leurs analyses et de formuler des recommandations sur les perspectives d'opérationnalisation du Fonds Bleu. Les débats, riches et constructifs, ont mis en évidence un large consensus sur la pertinence du mécanisme proposé, tout en soulevant plusieurs questions relatives à son ancrage juridique, à son financement, à sa gouvernance et à son articulation avec les politiques

publiques existantes.

3.1. Interventions des parlementaires

Ouvrant les discussions, l'Honorable Député Fodé MANE a salué l'initiative de LEGS-Africa, qu'il a qualifiée de particulièrement opportune. Originaire des îles du Sine-Saloum, il a témoigné des réalités vécues par les communautés côtières confrontées aux effets conjugués du changement climatique et de la dégradation des écosystèmes. Selon lui, la création d'un Fonds Bleu répond à une préoccupation réelle et constitue une réponse pertinente face à la nécessité de mettre en place des mécanismes durables capables de prévenir et d'atténuer les impacts environnementaux et socio-économiques qui affectent les populations littorales.

Prenant ensuite la parole, l'Honorable Député Saye CISSE a remercié LEGS-Africa pour la qualité de son travail et a rappelé que la protection de l'environnement constitue une obligation consacrée par le Code de l'environnement. Elle a insisté sur la nécessité de tirer les enseignements des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'autres mécanismes de financement environnemental, notamment le Fonds Vert pour le Climat, afin de garantir une meilleure efficacité et une plus grande accessibilité du futur Fonds Bleu. Elle a également souligné l'urgence d'apporter des réponses concrètes aux défis liés à la pollution de l'air, à la pollution des eaux, à la perte de biodiversité et à la vulnérabilité croissante des zones côtières.

L'Honorable Député Omar SY a, pour sa part, félicité LEGS-Africa ainsi que la Commission Énergie et Ressources Minérales pour cette initiative. Il a estimé que le Fonds Bleu recoupe les compétences de plusieurs ministères sectoriels et mérite de bénéficier d'un véritable portage institutionnel. À cet effet, il a encouragé les promoteurs du projet à élaborer un avant-projet de loi portant création du Fonds, tout en réaffirmant la disponibilité des parlementaires à examiner et à défendre une telle initiative au sein des commissions compétentes de l'Assemblée nationale.



Intervenant à son tour, l'Honorable Députée Mariama DIAMANKA, originaire de Saint-Louis, a fait part de son expérience des impacts observés dans cette région depuis le démarrage des activités pétrolières et gazières. Elle a évoqué plusieurs préoccupations environnementales, notamment la dégradation de la biodiversité, les difficultés rencontrées par les pêcheurs artisanaux, les effets des pratiques de pêche illicites ainsi que les menaces qui pèsent sur certaines formations végétales côtières, en particulier les filaos. Elle a insisté sur la nécessité de protéger durablement les ressources naturelles et les moyens d'existence des populations locales.

L'Honorable Député Mouhamadou Lamine DIAITÉ a orienté son intervention sur les défis juridiques et économiques liés à l'opérationnalisation du Fonds Bleu. Il a notamment soulevé des interrogations relatives aux limites du cadre juridique actuel, ainsi qu'aux modalités de mobilisation des ressources financières. Il s'est particulièrement interrogé sur la faisabilité de la proposition consistant à prélever une contribution équivalente à 1 % du chiffre d'affaires des entreprises concernées, estimant qu'une analyse approfondie de son impact économique serait nécessaire.



L'Honorable Député Massamba DIENG est revenu sur les prérogatives constitutionnelles de l'Assemblée nationale. Il a rappelé que le Parlement dispose de plusieurs leviers pour accompagner une telle initiative, notamment à travers sa fonction législative, le contrôle de l'action gouvernementale, les missions d'information parlementaire et les activités de plaidoyer institutionnel. Selon lui, les députés peuvent jouer un rôle déterminant dans le processus de mise en place du Fonds Bleu.

Prenant la parole, l'Honorable Député Diogomaye DIAW, Président de la Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'extérieur et de l'Intégration africaine, a replacé les discussions dans une perspective plus large de justice sociale et de redistribution des richesses issues de l'exploitation des ressources naturelles. Il s'est interrogé sur les retombées réelles des revenus pétroliers et gaziers pour les communautés locales et a attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour accéder à certains mécanismes de financement existants, notamment le Fonds d'Appui au Développement Local (FADL) et le Fonds Vert pour le Climat. Il a souligné que ces expériences devraient inspirer la conception du Fonds Bleu afin d'en garantir une meilleure efficacité et une plus grande accessibilité.



L'Honorable Députée Awa SONKO a centré son intervention sur les conséquences de l'exploitation des ressources naturelles pour la biodiversité marine et la raréfaction des ressources halieutiques. Elle s'est notamment interrogée sur les modalités selon lesquelles les femmes transformatrices de produits halieutiques pourraient bénéficier du futur Fonds Bleu. Elle a plaidé pour que cette catégorie d'acteurs, particulièrement exposée aux effets de la baisse des captures, soit pleinement intégrée parmi les bénéficiaires prioritaires du mécanisme.



L'Honorable Députée Fatou NGOM a insisté sur le caractère urgent de la réflexion engagée, estimant que le Sénégal ne peut se permettre de compromettre durablement son capital marin. Elle a plaidé pour une application effective du principe du pollueur-payeur et a encouragé LEGS-Africa à poursuivre ses actions de sensibilisation, de recherche et de plaidoyer afin de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs autour de cette initiative.

Pour sa part, l'Honorable Députée Awa SOW a salué l'engagement de LEGS-Africa ainsi que le leadership du Président Babacar NDIAYE dans l'organisation de cette rencontre. Elle a rappelé que la création d'un fonds public ou parapublic nécessite un encadrement juridique approprié et a recommandé l'élaboration d'un avant-projet de loi définissant clairement les missions, les modalités de gouvernance et les mécanismes de fonctionnement du Fonds Bleu.

En clôturant cette première séquence des échanges, l'Honorable Député Babacar NDIAYE, Président de la Commission Énergie et Ressources Minérales, a félicité les experts pour la qualité de leurs présentations et a salué la pertinence des contributions formulées par les parlementaires. Il a souligné qu'aucun intervenant n'avait remis en cause la nécessité de mettre en place un Fonds Bleu, preuve de l'intérêt suscité par cette initiative.

Il a toutefois invité les promoteurs du projet à approfondir plusieurs aspects stratégiques avant son opérationnalisation, notamment les modalités d'alimentation du Fonds, son modèle de gouvernance, les critères de gestion des ressources ainsi que sa finalité. Il s'est également interrogé sur l'applicabi-



lité de certaines propositions de financement, en particulier la contribution de 1 % du chiffre d'affaires des entreprises à fort impact environnemental, en soulignant la nécessité de préserver l'attractivité économique du Sénégal. Faisant référence aux difficultés rencontrées dans l'application des dispositions relatives au Fonds d'Appui au Développement Local (FADL), il a appelé à tirer les leçons de ces expériences afin de concevoir un mécanisme à la fois réaliste, efficace et juridiquement sécurisé.

En conclusion, il a invité l'ensemble des parties prenantes à poursuivre les concertations afin de transformer cette réflexion en une proposition concrète susceptible d'être portée au niveau des institutions nationales. Les échanges ont ainsi permis de confirmer l'intérêt des parlementaires pour le Fonds Bleu et leur volonté d'accompagner les prochaines étapes de son processus d'opérationnalisation.

3.2. Quelques clarifications apportées par les experts :

À la suite des interventions des parlementaires, les experts de LEGS-Africa ont apporté des éléments de réponse et des précisions sur les principales préoccupations soulevées au cours des échanges.



Prenant la parole, Dr Mbaye DIENG a tout d'abord exprimé sa satisfaction quant à la qualité des discussions et à l'intérêt manifeste des parlementaires pour le projet de Fonds Bleu. Il a salué la pertinence des observations formulées, estimant qu'elles témoignent d'une réelle volonté des élus de contribuer à la recherche de solutions durables pour la protection des communautés côtières et des écosystèmes marins.

Revenant sur les interrogations relatives à la gouvernance du Fonds, il a précisé que l'un des principes directeurs de la réflexion menée par LEGS-Africa est de mettre en place un mécanisme bénéficiant d'une gouvernance autonome, transparente et multipartite, garantissant une gestion rigoureuse des ressources tout en préservant sa vocation d'intérêt général.

Il a souligné que la crédibilité du Fonds Bleu repose précisément sur sa capacité à fonctionner selon des règles de gouvernance claires, associant les différentes parties prenantes concernées.

En réponse aux préoccupations exprimées sur la nécessité de disposer d'un fondement juridique solide, Dr Mbaye DIENG a indiqué que LEGS-Africa poursuivra ses travaux techniques afin d'élaborer un avant-projet de loi portant création et organisation du Fonds Bleu. Il a assuré les parlementaires que cette proposition leur sera soumise afin d'alimenter les discussions au sein de l'Assemblée nationale et de faciliter un éventuel portage institutionnel du mécanisme.

Intervenant à son tour, M. Sidy Bouya SY est revenu sur les modalités de financement proposées dans l'étude de faisabilité, notamment la contribution pouvant atteindre 1 % du chiffre d'affaires des entreprises exerçant des activités à fort impact environnemental. Il a tenu à préciser qu'il s'agit d'un plafond indicatif issu des simulations réalisées dans le cadre de l'étude et destiné à alimenter la réflexion. Selon lui, le niveau effectif de cette contribution devra résulter d'un processus de concertation avec les pouvoirs publics, les entreprises concernées et les autres parties prenantes, afin de trouver un équilibre entre les impératifs de compétitivité économique, l'attractivité des investissements et les exigences de justice environnementale.

En conclusion, Dr Mbaye DIENG a réaffirmé l'engagement de LEGS-Africa à poursuivre le processus de concertation avec les parlementaires, les administrations publiques, le secteur privé et les autres acteurs concernés afin d'affiner les propositions techniques et juridiques relatives au Fonds Bleu. Il a exprimé le souhait que les échanges engagés au cours de cet atelier constituent le point de départ d'une collabora-

tion étroite avec l'Assemblée nationale en vue de créer les conditions favorables à l'opérationnalisation de ce mécanisme innovant au service de la résilience des communautés côtières sénégalaises.

4. CLÔTURE DE L'ATELIER

La cérémonie de clôture a été marquée par les interventions de M. Elimane Haby KANE, Directeur Exécutif de LEGS-Africa, de Mme Fatma SYLLA, Représentante de la Fondation Heinrich Böll Sénégal (HBS), et de l'Honorable Député Babacar NDIAYE, Président de la Commission Énergie et Ressources Minérales de l'Assemblée nationale.

Prenant la parole, M. Elimane Haby KANE a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des échanges et à l'intérêt manifesté par les parlementaires tout au long de l'atelier. Il a estimé que les objectifs fixés pour cette rencontre avaient été atteints, en particulier la sensibilisation des députés aux enjeux du Fonds Bleu et l'ouverture d'un dialogue constructif sur les conditions de son opérationnalisation.

Il a souligné que les nombreuses observations et recommandations formulées par les parlementaires viendront enrichir les travaux techniques déjà engagés par LEGS-Africa. À cet effet, il a annoncé que l'organisation poursuivra ses travaux en vue de l'élaboration des textes juridiques nécessaires, notamment un avant-projet de loi et, à terme, un projet de loi portant création et organisation du Fonds Bleu, conformément aux recommandations exprimées au cours des débats.



M. KANE est également revenu sur certaines préoccupations soulevées durant les échanges, notamment la question de la non-rétroactivité des contributions des entreprises déjà en activité. Il a indiqué que cette contrainte devra être prise en compte dans la définition du futur dispositif juridique et financier, tout en veillant à préserver les principes d'équité et de justice environnementale. Il a par ailleurs insisté sur le rôle déterminant que devra jouer le Ministère des Finances et du Budget dans la conception et la viabilité du mécanisme, tant sur les aspects liés à la mobilisation des ressources qu'à la gouvernance financière du Fonds.

Il a enfin souligné que le Fonds Bleu représente une opportunité pour le Sénégal de tirer les enseignements des limites observées dans certains mécanismes existants et de mettre en place un instrument plus efficace, plus transparent et davantage orienté vers les besoins des communautés côtières. À cette fin, LEGS-Africa entend poursuivre ses travaux sur la cartographie des entreprises susceptibles de contribuer au Fonds, tout en consolidant les partenariats institutionnels nécessaires à son opérationnalisation.

Prenant ensuite la parole, Mme Fatma SYLLA, Représentante de la Fondation Heinrich Böll Sénégal, a félicité les experts de LEGS-Africa pour la qualité des présentations ainsi que les parlementaires pour la richesse de leurs contributions. Elle a relevé que les échanges avaient permis d'éclaircir plusieurs questions essentielles relatives à la gouvernance, au financement et au cadre juridique du Fonds Bleu, tout en faisant émerger des pistes concrètes pour la poursuite du plaidoyer.

Elle a encouragé LEGS-Africa à maintenir cette dynamique de concertation avec les institutions nationales et à poursuivre le travail technique engagé, notamment à travers l'élaboration d'un projet de texte législatif susceptible de servir de base aux discussions avec les autorités compétentes. Elle a réaffirmé l'engagement de la Fondation Heinrich Böll Sénégal à accompagner cette réflexion et à soutenir les prochaines étapes du processus.

Clôturent officiellement les travaux, l'Honorable Député Babacar NDIAYE, Président de la Commission Énergie et Ressources Minérales de l'Assemblée nationale, a remercié LEGS-Africa et la Fondation Heinrich Böll Sénégal pour la qualité de l'initiative ainsi que l'ensemble des participants pour leur engagement. Il s'est félicité de la pertinence des débats et de la qualité des propositions formulées, qui témoignent de l'intérêt porté par les parlementaires aux enjeux de la résilience des communautés côtières et de la gouvernance durable des ressources naturelles.

Il a assuré que la Commission Énergie et Ressources Minérales demeurera attentive à l'évolution de cette initiative et disposée à accompagner les prochaines étapes du processus, notamment à travers l'examen des propositions juridiques qui seront élaborées. Il a invité LEGS-Africa à poursuivre les concertations avec les différents acteurs concernés afin de consolider le projet et de créer les conditions d'un large consensus autour du Fonds Bleu.

En déclarant officiellement clos l'atelier, il a exprimé le souhait que cette rencontre constitue le point de départ d'une collaboration renforcée entre les parlementaires, les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile, au service de la protection des écosystèmes marins et du renforcement de la résilience des communautés côtières du Sénégal.

5. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

À l'issue des présentations et des échanges, les participants ont formulé plusieurs recommandations visant à renforcer le processus de plaidoyer et à accélérer l'opérationnalisation du Fonds Bleu.

5.1. Recommandations à l'endroit de l'État et du Gouvernement

- Accélérer le processus de création du Fonds Bleu en lui assurant un ancrage juridique et institutionnel solide.
- Élaborer un cadre juridique spécifique définissant les missions, les modalités de gouvernance, les sources de financement et les mécanismes de fonctionnement du Fonds Bleu.
- Mettre en œuvre de manière effective le principe du pollueur-payeur afin de renforcer la responsabilité environnementale des secteurs à fort impact.
- Assurer une forte implication du Ministère des Finances et du Budget dans la structuration financière et la pérennisation du mécanisme.
- Tirer les enseignements des difficultés rencontrées par certains dispositifs existants (notamment le Fonds d'Appui au Développement Local et les mécanismes de financement climatique) afin de garantir une meilleure efficacité et une plus grande accessibilité du Fonds Bleu.
- Veiller à ce que les ressources issues de l'exploitation des hydrocarbures contribuent davantage au développement des communautés côtières.

5.2. Recommandations à l'Assemblée nationale

- Accompagner le processus de plaidoyer en assurant un portage politique et institutionnel du

Fonds Bleu.

- Examiner les propositions législatives qui seront élaborées en vue de la création du Fonds.
- Utiliser les prérogatives de contrôle de l'action gouvernementale pour promouvoir une meilleure prise en compte des enjeux de résilience côtière et de justice environnementale.
- Sensibiliser les différentes commissions permanentes concernées afin de favoriser une approche intersectorielle de la gouvernance du Fonds Bleu.
- Poursuivre le dialogue avec LEGS-Africa et les autres parties prenantes pour enrichir les propositions techniques et juridiques.

5.3. Recommandations à LEGS-Africa

- Poursuivre les concertations avec les institutions publiques, les parlementaires, les collectivités territoriales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.
- Finaliser les travaux techniques relatifs à l'élaboration d'un avant-projet de loi et d'un projet de loi portant création du Fonds Bleu.
- Approfondir les analyses relatives aux modalités d'abondement du Fonds, notamment concernant les contributions des entreprises à fort impact environnemental.
- Produire des éléments de comparaison avec des expériences internationales afin d'alimenter le débat national.
- Renforcer les actions de communication, de sensibilisation et de vulgarisation autour des enjeux du Fonds Bleu.

5.4. Recommandations relatives au Fonds Bleu

- Mettre en place un mécanisme de gouvernance autonome, transparent, inclusif et redevable.
- Garantir une représentation équilibrée de l'État, des collectivités territoriales, des communautés, du secteur privé et de la société civile dans les organes de gouvernance.
- Assurer une prise en compte effective des besoins des communautés côtières, notamment des pêcheurs artisanaux, des femmes transformatrices de produits halieutiques et des jeunes.
- Développer un mécanisme de financement diversifié reposant sur des contributions publiques, privées et des financements internationaux.
- Cartographier les entreprises et les secteurs économiques susceptibles de contribuer durablement au financement du Fonds.

- Orienter prioritairement les interventions du Fonds vers la prévention, l'atténuation et la compensation des impacts environnementaux et socio-économiques, ainsi que vers le renforcement de la résilience des communautés côtières.

Ces recommandations traduisent la volonté commune des parlementaires, des experts et des partenaires présents de poursuivre le processus de concertation afin de doter le Sénégal d'un mécanisme innovant, crédible et durable de financement de la résilience des communautés côtières. Elles constituent également une feuille de route pour les prochaines étapes du plaidoyer porté par LEGS-Africa en faveur de l'opérationnalisation du Fonds Bleu.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'atelier d'échanges avec les parlementaires a constitué une étape majeure dans le processus de plaidoyer engagé par LEGS-Africa, avec l'appui de la Fondation Heinrich Böll Sénégal, en faveur de l'opérationnalisation du Fonds Bleu pour la résilience socio-écologique des communautés côtières. Au-delà de la présentation des résultats de l'étude de faisabilité, cette rencontre a permis d'ouvrir un dialogue constructif entre les experts et les représentants de l'Assemblée nationale sur les conditions politiques, juridiques, institutionnelles et financières nécessaires à la mise en place de ce mécanisme innovant.

Les échanges ont révélé une convergence de vues sur la nécessité de doter le Sénégal d'un instrument capable de prévenir, d'atténuer et de compenser les impacts socio-économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les communautés côtières, dans un contexte marqué par le développement des activités pétrolières et gazières, les effets du changement climatique et les multiples pressions exercées sur les écosystèmes marins. Les parlementaires ont unanimement reconnu la pertinence du Fonds Bleu et ont exprimé leur volonté d'accompagner le processus de réflexion, notamment à travers leurs missions de législation, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation des citoyens.

Les discussions ont également permis d'identifier plusieurs défis qui devront être pris en compte dans les prochaines étapes du processus, notamment la définition d'un cadre juridique adapté, la mise en place d'une gouvernance autonome, inclusive et transparente, l'identification de sources de financement pérennes ainsi que la clarification des modalités de gestion et d'allocation des ressources du Fonds. Les recommandations formulées au cours de l'atelier constituent à cet égard une base solide pour orienter les travaux techniques et les concertations futures.

Dans cette perspective, LEGS-Africa poursuivra les échanges avec les institutions publiques, les parlementaires, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers afin de consolider les propositions issues de l'étude de faisabilité. Les prochaines étapes porteront notamment sur l'élaboration d'un avant-projet de loi, le renforcement du dialogue avec les administrations compétentes, la poursuite des consultations territoriales ainsi que la mobilisation des acteurs susceptibles de contribuer au portage politique et institutionnel du Fonds Bleu.

En réunissant autour d'une même table les parlementaires, les experts et les partenaires du projet, cet atelier a permis de franchir une étape décisive dans la construction d'un consensus national autour de l'opérationnalisation du Fonds Bleu. Il marque le passage d'une phase de réflexion technique à une dynamique de mobilisation politique, avec l'ambition de faire de ce mécanisme un instrument structurant de justice environnementale, de résilience des communautés côtières et de promotion d'une économie bleue durable au Sénégal. Par la qualité des échanges, l'engagement exprimé par les parlementaires et les perspectives de collaboration ouvertes à l'issue de cette rencontre, l'atelier a confirmé que les conditions sont désormais réunies pour poursuivre le plaidoyer et traduire cette vision en un dispositif concret, durable et au service de l'intérêt général.



Atelier d'échanges parlementaire sur les
impacts environnementaux et sociaux
de l'exploitation du gaz et le Fonds Bleu.

MERCREDI 01 JUILLET 2026

ASSEMBLEE NATIONALE



Adresse : 4, Yoff, route de l'aéroport, 2e étage, Dakar, SÉNÉGAL

Téléphone : +221 77 414 17 64 / +221 33 860 24 87

Email : legs.africa2063@gmail.com / legs@legs-africa.org

Site web : legs-africa.org / citizenlegs.org